



REGLEMENT INTERIEUR (01.2016)

- 1) La cotisation est fixée pour tous les adhérents au 1er janvier de chaque année.
- 2) Tout adhérent n'ayant pas réglé sa cotisation annuelle dans les 60 jours suivants (date butoir le 1er mars), sera automatiquement exclu de l'association.
- 3) La cotisation à "FANS D'ANCIENNES" vous permet d'adhérer en famille au sein de l'association, mais seul le représentant de cette famille sera considéré comme électeur. Si une autre personne de cette même famille désire être électeur, il devra de ce fait payer une cotisation, qui équivaudra à la moitié de la cotisation initiale.
- 4) Chaque adhérent devra remettre le bon d'inscription complété ainsi qu'un exemplaire du règlement intérieur signé. Une plaque du club sera remise à chaque adhérent représentant.
- 5) L'impétrant qui souhaite rentrer au sein du club doit être parrainé et remplir la fiche de présentation qui lui permet de participer aux activités du club sous la responsabilité du parrain pendant la première année.
- 6) L'adhérent devient ancien adhérent à partir de la deuxième année.
- 7) Le conseil d'administration devra se composer au maximum de 7 personnes.
- 8) Le conseil d'administration se réserve le droit d'accepter l'adhésion d'un membre qui est en cours acquisition d'un véhicule correspondant à la date d'ancienneté requise.
- 9) Tout adhérent peut apporter sa contribution à l'organisation des manifestations (Achat de nourriture, repérages, montage et démontage des stands, tenue des stands, collecte des infos pour le journal ou le site de l'association ou autre....).
- 10) Lors d'une sortie ou manifestation, aucune participation ne pourra être prise en compte, une fois le délai d'inscription dépassé.
- 11) Aucun remboursement de la part de "FANS D'ANCIENNES" ne pourra être effectué en cas d'annulation de participation à une sortie, dans les 7 jours qui précéderont la sortie, sauf en cas de force majeure. Le remboursement se fera obligatoirement par chèque.
- 12) Chaque membre de l'association se doit d'avoir un comportement respectueux et exemplaire. Tout comportement jugé inconvenable pourra amener à la radiation de l'adhérent.
- 13) Ceci inclut le respect du code de la route (Vitesse, alcoolémie, etc...) lors de toutes manifestations et sorties ainsi que le fair-play.
- 14) Tout membre qui aurait un comportement jugé dangereux pour lui-même ou son entourage pourra également être exclu de l'association.
- 15) Le matériel du club (hors informatique) pourra être prêté à titre privé contre une caution de la valeur de rachat du matériel.
- 16) Chaque adhérent atteste sur l'honneur être assuré pour son (ses) véhicules. Aucun recours ne pourra être effectué contre l'association FANS D'ANCIENNES en cas de manquement à l'assurance du véhicule.
- 17) Les membres de l'association devront respecter ce règlement intérieur.
- 18) Ce règlement intérieur peut-être modifié par le bureau en cours d'année.

[FANS D'ANCIENNES -Mairie de Linas Place Ernest Pillon 91310 Linas](#)

Email : fans.danciennes@laposte.net Site : <http://fansanciennes.free.fr>